



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 0

Ayant donné procuration : 3

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

SÉANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

ETAIENT PRESENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIERE, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Sandrine PEREIRA, Alexandre HAYEK, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Excusée et ayant donné pouvoir : Emilie CONNAULTE a donné procuration à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Laure VINCENT a donné procuration à Thomas NERVI, Eric LEVANTIS a donné procuration à Béatrice GRELET.

Absente excusée : -

Secrétaire de séance : Thomas NERVI

DATE DE LA CONVOCATION

30 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE

30 mars 2022

N°2022_002_D

Objet : Vote du compte de gestion 2021 de la Trésorerie

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2021 adopté par le conseil municipal le 13/04/2021,

Monsieur le maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.

Mme PAUMIER LALLEMAND Béatrice, 1^{re} adjointe prend la présidence du conseil municipal et propose à Mme ROSELLO Maryvonne de présenter cette délibération.

Mme ROSELLO Maryvonne expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 après avis du groupe de travail Finances.

Le compte de Gestion émis par la Trésorerie est en accord avec le compte administratif de la commune et se présente ainsi :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	249 029.67	710 040.19
Recettes	105 083.08	802 693.20
Déficit	143 946.59	
Excédent		92 653.01

Mme PAUMIER LALLEMAND Béatrice demande au conseil municipal de se prononcer.

DÉCISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion 2021, en correspondance avec le compte administratif, à l'unanimité.



Fait à La Bastidonne,
Le 08 avril 2022,
PARTAGE Michel, Maire